



Place de l'Eglise(carte ancienne)



Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle
voitures sur la chaussée,
piétons à l'abri sur les trottoirs

ARNAVILLE

ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

Bulletin Municipal

N° 198

MAI 2021

SOMMAIRE :

- ✓ **ENQUETE INSEE :**
Du 19 avril au 26 juin 2021 l'INSEE réalise une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité. Quelques ménages de la commune seront sollicités par téléphone. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité.
- ✓ **TRAVAUX CHEMIN DES VIVIERS**
- ✓ **IMPOTS ET TAXES**
- ✓ **POEMA , ANIMATION BIBLIOTHEQUE**
22 Mai Place des Fêtes
- ✓ **AMICALE DE PECHE**
- ✓ **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : jusqu'au 14 Mai 2021**
- ✓ **PROCURATIONS EN LIGNE**
- ✓ **ETAT CIVIL :**
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les évènements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ **RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE**
- ✓ **CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021**

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : mairiearn@numericable.fr

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

TRAVAUX CHEMIN DES VIVIERS



Des travaux de confortation du chemin des Viviers ont été réalisés. Le tapis d'enrobés datant des années 1970 a été remplacé.

Ce chemin s'est fortement dégradé au cours des années et, afin que sa fondation ne soit totalement irrécupérable il était urgent d'intervenir. Les bords ont été dégagés et stabilisés par du calcaire, l'emprise a été balayée et c'est l'entreprise CAJOT d'Atton qui a été retenue pour la pose des enrobés.

Ce chemin est utilisé quotidiennement par les services de Véolia pour accéder au barrage mais également par des riverains de terrains situés à proximité de ce secteur : agriculteurs, particuliers, pêcheurs...

Il est fortement emprunté par les promeneurs et malheureusement par trop de véhicules qui ne respectent pas la limitation de vitesse à 20 Km/h. Son élargissement devrait permettre aux promeneurs de ne pas être obligés de mettre les pieds dans la boue lors du passage d'un véhicule et permettre aussi le croisement de véhicules sans abîmer les accotements du chemin.

Ce chemin fait la joie des utilisateurs, poussettes et trottinettes ou tout simplement des admirateurs de la nature et du cours du Rupt de Mad.

IMPOTS ET TAXES

On a déjà beaucoup entendu parler de la suppression de la Taxe d'Habitation (certains ménages la paient néanmoins encore jusqu'en 2022).

A partir de 2021, un nouveau calcul de compensation de la perte de cette taxe est mis en place pour assurer le revenu communal.

Le taux de compensation est prélevé sur le montant de la taxe **départementale** du foncier bâti qui disparaît de l'avis d'imposition des particuliers.

En finalité, l'addition de ces deux fonciers bâtis, communal et départemental, donne un nouveau taux unique cumulé auquel s'ajoute le Foncier non Bâti communal.

Le produit communal attendu, fixé par l'Etat sur les bases est, pour 2021, de 146 257 € (NB : 165 343 € perçus en 2020).

Le Conseil Municipal a voté une augmentation de 3% du produit attendu ; soit **4 384 €** de recettes supplémentaires pour la commune pour un produit attendu de 150 641 €.

	Taux de base	Taux après augmentation
Foncier Bâti	Taux communal 2020 : 12.79 % + Taux départemental 2020 : 17.24 % = 30.03%	30.93%
Foncier Non Bâti	Taux communal 27.25%	28.07%

NB : la différence du produit attendu entre 2020 et 2021 est en partie compensée par la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et l'allocation de compensation de la Taxe Foncière sur les Locaux Industriels.

Ce produit est toujours perçu par la commune mais n'est pas soumis à un vote de taxe.

POEMA, ANIMATION BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de l'animation nationale : POEMA
LA BIBLIOTHEQUE D'ARNAVILLE
vous propose une lecture poétique par le comédien Jean Marc Bourg :
ELUARD ET ARAGON
Le samedi 22 mai à 17h Place des fêtes Arnaville
Venez nombreux ! Accès gratuit mais masqué !



Les auteurs lorrains, d'origine ou installés dans la région ont une place bien méritée dans les rayonnages de la bibliothèque !

L'un de ceux-ci vient de faire son entrée :

Pierre Celka est domicilié à Novéant et il a été scolarisé à Arnaville... son ouvrage est disponible à la bibliothèque d'Arnaville.

"PACO le Quatrième Passager, dans l'obscurité personne ne l'entend crier" est une petite pépite !

Précision: ce livre est destiné à TOUT PUBLIC

Deux bénévoles de la bibliothèque se sont rendues à la médiathèque à Laxou pour échanger 200 ouvrages. Ce sont donc 200 livres nouveaux qui vous attendent à la bibliothèque dans notamment les catégories privilégiées des lecteurs : romans policiers – récits de voyages – romans du terroir – romans historiques – mangas – livres et albums enfants etc...

L'équipe de la bibliothèque applique les mesures de sécurité COVID et souhaite vous retrouver très bientôt. Les personnes qui désireraient s'impliquer dans l'Association « Je Bouquine à Arnaville » sont les bienvenues.

AMICALE DE PÊCHE : LACHER DE TRUITES

Pour la première fois, près de 250 truites « arc en ciel » en provenance des Vosges ont été lâchées dans le Rupt de Mad. Le débit d'étiage et la température de l'eau en été n'y permettent pas la survie de farios (truites d'eau douce à points rouges).

Les prises sont limitées à 3 truites par jour et par pêcheur.

Rappel : la carte de l'amicale est obligatoire pour pêcher dans le Rupt de Mad à Arnaville. Vous pouvez vous la procurer chez Nicolas ROYER, trésorier de l'Amicale, 96 Rue du Chauffour au tarif symbolique et attractif de 5 € pour les jeunes.

Les ressources de la rivière étant limitées, la pêche est réservée aux habitants et leur famille.

Pour tout renseignement s'adresser au Vice-Président : 06.21.56.68.33



ELECTIONS : PROCURATION EN LIGNE

Demande de Procuration en ligne

Vous souhaitez établir une procuration ? Le nouveau dispositif se déroule en 3 étapes :

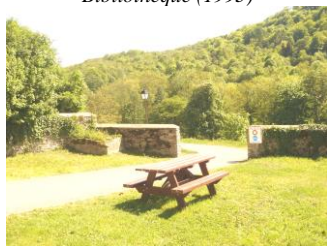
1. Vous effectuez votre demande de procuration sur maprocuration.gouv.fr après vous être authentifié via FranceConnect et avoir indiqué une adresse électronique (e-mail). Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et vous précisez pour quelle élection ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez par courriel une référence à 6 caractères.
2. Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Votre identité apparaît alors à l'écran et est contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.
3. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

A noter : Lors de cette démarche, vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur que vous désignez pour voter à votre place. Vous n'avez pas non plus à fournir de justificatif sur le motif de votre procuration. En effet, depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre au bureau de vote.

A savoir : Tout au long de la procédure, vous êtes informé par courrier électronique de son avancée et vous êtes assuré de la bonne prise en compte de votre procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division (2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des prochaines élections, régionales et cantonales des 20 et 27 juin 2021, il est rappelé aux personnes qui le désirent qu'il est possible de venir s'inscrire en mairie ou de le faire directement en ligne et ce jusqu'au 14 mai 2021 dernier délais.

ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

Naissance : nos félicitations

- Elyna est née le 13 avril 2021 au foyer de Krystina MAST et Romain FOURRIER. La famille est domiciliée Grande Rue.

Décès : nos sincères condoléances

- Monsieur Robert SIMON est décédé le 23 avril 2021 à l'âge de 88 ans. Il habitait 19 rue de Gorze à Arnaville.

RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, à **conserver précieusement**, lui sera remise.

Pour l'année 2021 il s'agit de : ANTOINE Isaline, BRAHIMI Yanis, GOUSSOT Florian, MAUJEAN Yoann, NEY Théo, TESCHER Solène.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2021	Animations	Organisateur
22 mai	Lecture POEMA	Je Bouquine à Arnaville
???	Marche Gourmande	Association des fêtes
20et 27 juin	Elections Régionale et Départementales (à confirmer)	
17/18 Juillet ???	Fête Patronale ???	Association des fêtes
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
28 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
4 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
11 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Nous espérons que les manifestations reprendront de façon régulière en 2021. Nous ne pouvons donner des dates définitives, le calendrier sera revu au fil du temps.



réhabilitation
école communale (2011) et
périscolaire (2015)

En cours:

Chantier Nouvelle
Mairie

Extension cimetièrè.

